



Habitat et lieux de vie pour personnes fragilisées

Faire Société, mobiliser les services et les acteurs
Lien social et autonomie au cœur des nouvelles formules d'habitat

Mardi 2 février 2021 à Lyon 5^{ème}

Synthèse et perspectives



9 h 00- 16 h 30

Accueil dès 8 h 45

Réaliser la synthèse d'une journée d'étude à froid et par écrit et en dégager des perspectives autour de la problématique constitue un exercice particulier, à l'écart du temps et du ton de l'évènement même si l'enregistrement permet de s'y replonger. Pour autant, nous resterons fidèles à l'esprit de synthèse présidant à cet exercice.

Nathalie Voge, représentant la Carsat Rhone-Alpes, co-organisatrice, a clôturé en remerciant l'ensemble des participants, intervenants et techniciens (coopérative Pixago), soulignant la qualité des témoignages et l'intérêt de partager toutes ces expériences et innovations.

L'Uriopss Auvergne Rhône-Alpes s'associe à ces remerciements tout en soulignant que la plupart des intervenants sollicités auraient pu contribuer à étayer chacun des quatre temps forts de la journée :

- Mobiliser les services et les acteurs dans l'élaboration des politiques et des projets locaux
- Les enjeux du lien social au cœur des nouvelles formules d'habitat
- Les enjeux de l'autonomie au cœur des nouvelles formules d'habitat
- L'organisation des services autour de l'habitat, condition indispensable à la réussite du projet

Merci à tous d'avoir su rester dans le champ de leurs interventions, lesquelles mises bout à bout, et avec la teneur du débat entretenu par le tchat, font ressortir au final deux enjeux transversaux majeurs autour des nouvelles formules d'habitat :

- **Aujourd'hui** le « Faire société avec tous les acteurs » et rendre jusqu'à la Cité inclusive ;
- Et **demain** le respect du souhait d'être un habitant sans (re)verser dans « l'être hébergé ».

Enjeu actuel, le « Faire société avec tous les acteurs ». Sous-titre de cette journée d'étude, ce premier enjeu apparaît aujourd'hui au cœur des deux lois ASV et de modernisation de notre système de santé parues fin 2015-début 2016. Pour le législateur, adapter la société au vieillissement et aux situations de handicap constitue une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation. Il s'agit de mobiliser l'ensemble de la société à l'élaboration des politiques de l'autonomie et en faveur d'une vision positive de l'âge et du handicap. Appliqué à la politique de l'habitat et lieux de vie, cela revient à **actionner plusieurs vecteurs** :

- **Solliciter la démocratie citoyenne** et les publics concernés eux-mêmes. Déjà présent lors d'expériences d'habitat participatif comme les Castors dans les années 1950 (Loire, Haute-Loire),

le principe est aujourd'hui largement repris au niveau des politiques publiques et des projets locaux et comme souligné par tous les types d'intervenants : organisme de conseil (VAA conseil, Soliha Rhône), bailleur social (Grand Lyon Habitat), autorité départementale (CD 07, 63), CARSAT, caisse de retraite AGIRC-ARRCO (AG2R LM), associations en situation d'observation ou porteur de projet, et donc citoyen habitant... Associer ce dernier constitue la première garantie de rester fidèle aux choix exprimés autour des modes de vie et de l'habiter. Au cœur même de la journée, messieurs Bob Bréneur et Pierre Deleest, domiciliés à l'habitat participatif Ecoravie à Dieulefit et au Domigihp sur Lyon ont pu en témoigner.

- **Mobiliser tous les acteurs du territoire** concerné autour du projet d'habitat et au-delà du social et du médico-social. La journée a laissé la parole à ces acteurs qui sont aussi les moteurs des projets sur tous les types de territoire : à forte densité urbaine comme sur la métropole lyonnaise et dans tous types de communes, rurales notamment. Sur leurs territoires, les conseils départementaux d'Ardèche et du Puy-dr-Dôme ont fait part de leur mobilisation autour d'une politique de l'habitat favorisant le lien social et l'autonomie et le parcours des habitants. Faire société autour des différentes formules d'habitat et autres lieux de vie conduit aussi à faire appel aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, à ceux du transport et de la culture comme souligné par Jacky Billon-Grand (AG2R LM)à travers quelques retours d'expériences. Plus largement, Sabine Massacrier (Petits Frères des Pauvres) a mis en avant les récents comportements solidaires liés aux risques accrus d'isolement social durant la crise sanitaire 2020 : nombreuses implications de jeunes bénévoles, réinvestissement de familles auprès de leurs proches...
- **Transformer l'offre et innover.** L'innovation présente de tout temps dans le secteur associatif et plus récemment la transformation de l'offre au service d'une approche inclusive et d'un habitat inclusif constituent avant tout des méthodes et des outils. Et non une fin en soi. En premier lieu, nos intervenants ont su insister sur les finalités recherchés au bénéfice des populations accompagnées. Leur permettre de s'inscrire dans des parcours et des projets favorisant le lien social et l'autonomie voire l'autonomisation et la proximité en font partie. Dans ce sens, les expériences déploient une ingénierie à tous les stades, de l'identification de la problématique locale à la mise en opérationnalité des projets. A titre d'illustration, la démarche d'apprentissage à la vie autonome repositionne les habitants comme acteurs moteurs de leurs projets d'autonomisation et les professionnels quasiment comme des formateurs au service de la démarche souhaitée. Chantal Extier (LADAPT 69, Pédagogie à la vie autonome ou PéVA) et Thierry Ferrand (Les Amis du Plateau, Le Mazet St Voy, Haute Loire) ont tour à tour éclairé cette démarche au service opérationnel de l'habitat inclusif. Sur quelques bassins de vie, c'est déjà demain ! Comme dans le secteur de l'enfance handicapée avec le déploiement des DITEP depuis 2017, des associations commencent à mettre en place des dispositifs de plateformes de services où les publics ont été orientés pour une évaluation de leurs besoins et la coordination des parcours. Emmanuel Vial l'a illustré pour l'association la Roche à Tarare.
- Ces dispositifs ne se limitent pas aux différentes formules d'habitat et de lieux de vie. Autour de la mise en place de ces plateformes (voir aussi AESIO Santé à Privas et l'ADMR de la Loire) gravitent une kyrielle de services. Car plus largement que l'habitat inclusif, la finalité recherchée s'avère être **la cité inclusive** au sens grec du terme, quel que soit le territoire, sa nature ou sa taille. A St Martin en Haut, Monique Morlon, coordinatrice du projet de résidence seniors le Chêne rouge, a pointé cette finalité dès le premier stade de la mobilisation et du recueil des aspirations des personnes. Activée au plus tôt des démarches de projet, l'idée de la Cité inclusive a plus de chance de devenir une réalité du quotidien. Les conseils départementaux de l'Ardèche et du Puy de Dôme en ont fait également un enjeu majeur.

2^{ème} enjeu à l'avenir, le respect du souhait d'être et demeurer un habitant. De présenter au début de cette décennie 2020 ce souhait largement répandu en termes de « respect » revient à évoquer un risque : celui pour l'habitant de (re)verser dans « l'être hébergé ». Qui l'aurait cru au début de la décennie 2010 ? Au regard de la prise en considération des aspirations, de l'émergence des nouvelles formes d'habitat et de lieux de vie et des orientations alors en cours des pouvoirs public. Et aujourd'hui tout simplement au regard des actions et des projets et de leurs principes qui ont été présentés au cours de cette journée.

... Et pourtant en une décennie, ce risque a progressivement émergé partout en France avec les nouvelles formes d'habitat de droit commun. Quelques conseils départementaux ont pu prendre des initiatives afin de tendre à leur donner un cadre et des règles, à les ramener dans le giron des institutions sociales et médico-sociales... En 2017 un titre dédié à l'habitat inclusif des personnes handicapées et âgées est ajouté au Code de l'Action Sociale et des Familles. La loi ELAN définit l'habitat inclusif comme un mode d'habitat « destiné aux personnes handicapées et âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ». Un forfait pour l'habitat inclusif est créé pour le financement d'un projet de vie sociale et partagée, défini par un cahier des charges national... Puis l'été dernier est publié le rapport Piveau-Wolfrom intitulé « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous » formulant des propositions pour favoriser le développement de l'habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale (Habitat API)...

A la même période la CARSAT RA et l'Uriopss ARA élaborent donc cette journée d'étude dans la lignée des précédentes, autour de la présentation des acteurs et des solutions innovantes, vrais leviers d'enrichissement de l'offre sur les territoires, du partage des diagnostics et de la capitalisation des expériences en vue de poursuivre l'action en faveur de l'habitat et des lieux de vie pour personnes fragilisées, et ce malgré un contexte sanitaire très contraint. Par ailleurs, la nouveauté de cette édition 2021 a été de croiser les expériences des secteurs handicap et personnes âgées. Et le choix est fait de traiter la récente évolution de l'environnement juridique dans le dossier documentaire de la journée. Or, et ce n'est pas paradoxal, les débats du jour se sont chargés de la faire remonter à la surface car c'est un enjeu fort pour l'ensemble des acteurs concernés. **« L'habitat inclusif, une institution qui ne dit pas son nom ? »** C'est le titre d'une analyse critique du rapport, parue en décembre 2020 (Colette Eynard, Fanny Cerese, Kevin Charras) et en quelque sorte l'intitulé du risque et de l'enjeu à venir.

Tous les temps de la journée et les acteurs ont témoigné de cette forte préoccupation :

- En premier lieu les habitants actuels qui ont fait le choix d'entrer dans un habitat de droit commun qui doit demeurer un chez soi dans le respect des choix de modes de vie ;
- Les porteurs de projets qui associent à leur démarche les habitants de leur territoire autour de cette aspiration ;
- Les méthodes comme la Pédagogie de la vie autonome qui sont au service de cette aspiration auprès des habitants et des professionnels ;
- Les associations qui repèrent la montée de la précarité relationnelle ou de l'isolement social et qui voient dans l'accueil séquentiel à visée sociale (accueil de jour, hébergement temporaire) un maillon important au soutien de cet enjeu et au service de l'habiter chez soi ;
- La construction de l'offre autour de services accompagnant la vie au domicile et d'une organisation en plateformes de services qui s'est construit autour d'un nouveau paradigme qu'Emmanuel Vial rappelait en ces termes : « ...**aujourd'hui la porte d'entrée c'est l'habitat**

autonome ou parfois l'appartement d'apprentissage et ensuite au besoin des prestations complémentaires voire la possibilité d'accéder à des formules plus institutionnelles... »

Au cœur de la journée, inversion du paradigme de l'institutionnalisation, ce droit à vivre dans un habitat autonome a parfois été présenté comme une prise de risque. Et les associations qui accompagnent les personnes fragilisées sont présentes pour les aider et les soutenir dans cette prise de risque dans leur chez eux. Les projets sont réfléchis dans ce sens au plus près de la cité au domigihp à Lyon, à Saint-Martin en Haut, au Mazet Saint-Voy, sur le territoire privadois et sur l'ensemble des territoires explorés aujourd'hui. Les acteurs ont pu évoquer à travers ce risque propre à la vie de tout habitant des situations qualifiées par les uns d'échecs et par les autres d'expérimentations, mais dans tous les cas un droit, un choix et un pouvoir, assortis dans quelques dispositifs de modalités possibles de réversibilité des situations.

Ainsi l'attention ou encore l'attachement des intervenants et des participants au respect de l'habitant ont été tangibles tout au long des débats face au risque de réinstitutionnalisation des nouvelles formes d'habitat de droit commun et de remise en cause des modes d'organisation qui les accompagnent. Tous s'accordent à respecter le principe de l'habitat de droit de commun, les droits et les pouvoirs des personnes, leurs choix quant à leurs propres modes de vie. Le fil rouge d'une prochaine journée ?

Jean Jallaguier, conseiller technique Uriopss Auvergne Rhône-Alpes